

*EXPO 2015 : espace de dialogue et d'échanges sur l'égalité de
genre et l'agenda post-2015*

*Les expériences des femmes
en Afrique sub-saharienne : le cas du Sénégal*

28 mai 2015



1. Introduction

L'Exposition 2015, qui se tiendra à Milan du 1 mai au 31 octobre 2015, a été conçue comme une plate-forme Universelle de dialogue international entre les citoyens, les pays et les institutions autour du thème " *Nourrir la Planète, Energie pour la vie*". Ce thème sera le fil conducteur des événements organisés à l'intérieur et à l'extérieur du Site de l'Exposition.

En effet Expo Milano 2015 sera une occasion pour réfléchir et chercher des solutions aux contradictions de notre monde : si, une partie de la population mondiale souffre la faim

(environ 870 millions de personnes sous-alimentées dans la période 2010-2012), d'autres personnes meurent à cause d'une alimentation incorrecte ou d'une consommation excessive de nourriture (environ 2,8 millions de décès liés à l'obésité ou à une surcharge pondérale).

Avec 147 Pays et 20 millions de participants attendus, Expo 2015 donc représente une opportunité extraordinaire pour attirer l'attention mondiale sur les thématiques principales liées au développement afin de promouvoir un effectif partenariat global entre tous les acteurs impliqués. L'objectif principal de l'EXPO est celui de sensibiliser tous les visiteurs sur des thématiques clés du développement humain et durable, sur l'Agenda post 2015 et mettre l'accent sur les choix individuels et les choix globaux.

Expo 2015 offre un cadre de partage, de réflexion sur lequel le monde entier particulièrement les acteurs de développement engagés et impliqués pour rendre le monde meilleur, peuvent interagir et unir leur voix pour la prospérité de l'humanité.

Dans ce cadre la Coopération Italienne participera à l'Expo à travers l'organisation des plusieurs séminaires, conférences et workshop avec la participation des experts d'haut niveau, sur les thèmes transversaux du développement en collaboration avec les Agences des NU, les ONG nationales et internationales, les Universités et le secteur privé.

Les thématiques principales qui seront débattues concerneront :

- ✓ Agenda Post 2015 pour la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ *Empowerment* des femmes ;
- ✓ Cohérence des politiques pour le développement ;
- ✓ Science et technologie pour la promotion d'un développement agricole durable ;
- ✓ Pertes après-récolte et gaspillages
- ✓ Eau et énergie.

La promotion de l'égalité de genre et de l'empowerment des femmes doit sûrement être perçue comme la thématique transversale qui va traverser tout le débat sur l'identification des priorités identifiées dans le processus de l'agenda post-2015 mais aussi sur les stratégies à concevoir et à mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement durable basé sur l'économie verte et l'innovation et la cohérence des politiques de développement.

Dans ce cadre, le contexte international est sûrement favorable, grâce aux différents débats et événements en cours, pour attirer l'attention de la communauté internationale, en profitant de l'espace Expo 2015, pour adresser des messages incisifs et identifier des recommandations clés afin d'influencer la définition des nouveaux objectifs du millénaire.

En particulier, l'élaboration et la justification d'un objectif de développement de nouvelle génération, visant la promotion de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes, devrait se fonder sur les règles et les normes existantes, telles

que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Programme d'action de Beijing, ainsi que sur les résultats des grandes conférences et les résolutions d'organes tels que l'Assemblée générale de l'ONU et la Commission de la condition de la femme.

En effet, l'Expo 2015 qui va faire suite au 59^{ème} sommet sur la condition de la femme (CSW) va contribuer au renforcement des discussions et des recommandations issues de cette rencontre de Beijing + 20. Les perspectives des objectifs de développement durables seront à l'ordre du jour et des espaces de dialogues et de concertations seront ouverts aux participants pour approfondir les analyses et recommandations issues de Beijing +20 mais aussi des autres documents consensuels tels que Rio+20, CIPPD etc.

Selon le rapport de 2013 des Nations Unies, les OMD ont réussi au niveau mondial à réduire la pauvreté de moitié, « mais 1,2 milliard de personnes continuent de vivre dans l'extrême pauvreté » (UN, 2013). Une extrême pauvreté qui continue à caractériser les pays principalement situés en Afrique Subsaharienne et qui montre donc que l'écart des inégalités entre pays pauvres et pays riches continue à exister, voir à s'accroître.

Les femmes au sahel rencontrent des défis drastiques. En plus des problèmes humanitaires, les crises alimentaires et nutritionnelles à répétition causées par le changement climatique (dégradation de l'environnement, sécheresse, inondations, etc.), le mauvais fonctionnement des marchés, la faible productivité agricole, la pauvreté et les conflits ont gravement compromis la capacité des ménages particulièrement les femmes de résister à des chocs répétés et de plus en plus fréquents¹. La position commune de l'Union Africaine sur le programme de développement pour l'après 2015 offre des perspectives de modernisation et de diversification des secteurs agricoles, de renforcement des capacités des femmes pour une meilleure participation à la chaîne de valeur de l'industrie agroalimentaire ; l'accès équitable à la terre et à la promotion de l'alimentation et de la sécurité alimentaire².

Les réflexions sur les objectifs Post 2015, indiquent une nécessité en plus de lutter contre la pauvreté, de lutter contre les inégalités pour assurer une égalité des sexes et assurer l'autonomisation des femmes et inscrire le genre dans toutes les problématiques de développement (santé, éducation etc.).

2. Contexte international

EXPO 2015 et Agenda post-2015 : Coopération Italienne et ONU femmes, en débat commun

Les engagements internationaux sur égalité de genre et les droits des femmes sont inclus dans les principaux instruments internationaux de droits de l'homme, notamment la Convention

¹ Rapport du secrétaire général sur la situation du sahel en 14 juin 2013

² Position commune union africaine sur post 2015

des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les Plateformes de Beijing et du Caire et les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (1325, 1820, 1888 et 1889, 1960, 2106, 2122) et les conventions de l'OIT sur le travail et les droits des femmes. Tous ceux-ci offrent une feuille de route claire pour le renforcement de l'action, des investissements et des responsabilités pour faire progresser l'égalité de genre et les droits des femmes dans le monde entier.

La nécessité d'inclure l'égalité des sexes et l'empowerment des femmes dans les OMD a été réaffirmée dans le document final de Rio+20 qui indique : « Nous reconnaissons que la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont importantes pour le développement durable et notre avenir commun. Nous réaffirmons nos engagements en faveur de la réalisation des droits des femmes, de leur accès à des postes de direction, et de leur participation à l'économie, la société et aux prises de décision politiques³».

Le document final de la Conférence Rio+20, qui a réaffirmé l'engagement des pays à l'égard de la CEDEF et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et appelé à l'élaboration d'un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable, jettent les bases de l'inclusion d'une approche intégrée de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes dans le nouveau cadre de développement. Le document a reconnu que l'égalité de genre et l'empowerment des femmes sont essentielles au développement durable dans ses trois dimensions – économique, environnementale et sociale – et à notre avenir commun. Soulignant le rôle vital joué par les femmes dans la réalisation du développement, les gouvernements ont réaffirmé les engagements qu'ils avaient pris pour garantir les droits égaux des femmes, l'accès et la possibilité de participer et de diriger l'économie, la société et les prises de décision politiques⁴.

Dans ce cadre, l'Italie et ONU FEMMES estiment que tout nouveau cadre de l'agenda post 2015 doit s'appuyer sur ces engagements et doit avoir à sa base un fort accent sur leur implémentation dans un système de gouvernance ouvert et inclusif qui responsabilise les États envers les citoyens.

Pour ce faire l'Italie et ONU FEMMES proposent un engagement renouvelé pour la promotion de l'égalité de genre dans l'agenda post-2015 qui peut se traduire dans l'identification *d'un transformative stand-alone goal* qui aborde les facteurs structurels de l'inégalité de genre et les normes sociales discriminatoires et les institutions qui sous-tendent ces inégalités.

En effet, ONU FEMMES, est convaincue que un objectif autonome visant à faire évoluer les rapports entre les sexes est nécessaire pour impulser d'autres changements et promouvoir et contrôler l'évolution des facteurs à l'origine des inégalités entre les sexes. L'égalité des sexes entretient des synergies puissantes avec d'autres objectifs. Dans la perspective du cadre de

³ Assemblée générale de l'ONU 2012, paragraphe 31.

⁴ Idem

développement et des objectifs de développement durables pour l'après-2015, une approche intégrée est nécessaire. Pour qu'elle vise à faire évoluer les rapports entre les sexes, cette approche doit être universelle ; elle doit faire fond sur les fondements structurels des inégalités entre les sexes, y compris les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale ; et doit garantir une responsabilisation grâce à des cadres de suivi efficaces et des statistiques obtenues dans les délais et fiables. Grâce à un objectif autonome visant à faire évoluer les rapports entre les sexes, le cadre de développement et les objectifs de développement durable pour l'après-2015 doivent être dotés de cibles relatives aux éléments moteurs permettant de réaliser l'égalité des sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes, et les atteindre⁵. En outre, les cibles fondées sur les sexospécificités doivent être intégrées dans d'autres objectifs afin de veiller à que ces objectifs soient atteints en s'attaquant aux domaines particuliers de la discrimination sexiste qui entravent les perspectives d'élimination de la pauvreté, de création de modèles de consommation et de production viables, de promotion d'une gouvernance transparente et responsable, d'instauration d'un accès à une éducation et des soins de haute qualité, et de fourniture d'un accès viable à l'eau et à l'énergie. En outre, un suivi efficace assuré grâce à l'inclusion d'indicateurs et de cibles portant expressément sur l'égalité des sexes dans l'ensemble du cadre constitue un instrument important permettant d'assurer la responsabilisation en matière d'égalité des sexes, de droits et d'autonomisation des femmes. ONU Femmes propose que trois domaines d'action prioritaires soient inclus dans le cadre de développement pour l'après-2015 afin de régler les questions d'égalité des sexes, de droits et d'autonomisation des femmes. L'inclusion de ces trois questions, par le biais d'un objectif autonome visant à faire évoluer les rapports entre les sexes, s'attaquera aux causes structurelles des inégalités entre les sexes qui entravent l'autonomisation des femmes et la pleine réalisation de leurs droits. Les domaines d'action prioritaires et les indicateurs proposés visent à surveiller les évolutions positives vers la réalisation de l'égalité dans les rapports entre les hommes et les femmes, tout en tenant compte de la subordination des femmes causée par des facteurs tels que la classe, la race, l'origine ethnique, la situation géographique, le handicap, la sexualité, et d'autres vecteurs de discrimination et d'exclusion.

Pour l'Italie, la transformation des relations de genre est le résultat d'input intensifs en ressources et d'initiatives politiques et culturelles durables qui nécessitent des actions à plusieurs niveaux, local-national et international, avec l'implication des toutes les parties prenantes. L'expérience italienne, basée sur la promotion de l'empowerment des femmes avec une approche de développement local, visant l'influence simultanée des politiques au niveau national et la création des partenariats stratégiques transnationaux, s'est révélée être efficace. En particulier, dans les États fragiles où le rôle de la gouvernance locale qui fait progresser l'empowerment économique et politique des femmes grâce à des approches

⁵ UN WOMEN, *A transformative stand-alone goal on achieving gender equality, women's rights and women's empowerment: Imperatives and key components*, 2013

participatifs, est considéré un de pilier pour la gestion efficace des conflits, la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat post-conflit.

Selon l'Italie, les discriminations contre les femmes constituent un obstacle à la réalisation d'un cadre de développement durable. Compte tenu que les discriminations sont les conséquences de multiples violations des droits, intrinsèquement liées à l'accès à l'éducation, la justice, les ressources et la prise de décision politique, elles devraient être traitées avec une approche multidimensionnelle qui considère la promotion de la «*women agency*» comme un outil stratégique pour transformer les normes et les standards existants "de jure" pour l'égalité de genre, dans les politiques «de facto».

L'approche multidimensionnelle d'un *transformative stand-alone goal*, enraciné sur la promotion de la "*women agency*", sur la dimension des droits humains, sur la liberté de la violence basée sur le genre, sur l'*empowerment* des femmes dans la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale, semble être le plus appropriée pour obtenir la volonté politique nécessaire, les ressources et l'appropriation nationale afin de créer un développement durable et efficace.

Une approche fondée sur les droits humains au développement assure que les droits soient utilisés comme un moyen de promouvoir le développement. L'ancrage du cadre post 2015 selon les normes des droits de l'homme affirmerait que le développement n'est pas une question de choix politiques pour les pays mais plutôt, une question d'obligations de droits de l'homme. Cela peut imprégner l'agenda du développement avec les notions de responsabilité pour ceux qui ont des obligations, et l'autonomisation pour ceux qui ont des droits.

En plus, les femmes et les filles doivent avoir accès à la justice pour assurer la responsabilité pour les crimes de violence et en finir avec l'impunité. Pour promouvoir des mécanismes judiciaires de réponse sensibles au genre et combattre la discrimination fondée sur le genre dans le système judiciaire, des acteurs-clés importants tels que la police et d'autres autorités (chefs religieux, politiques et traditionnels) ont besoin d'un renforcement de la sensibilisation et de la formation pour faire respecter les lois, faire respecter les droits des femmes et répondre de manière adéquate aux personnes victimes de violence.

La sécurité alimentaire et la nutrition sont des dimensions essentielles du développement durable. Près d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition qui pourraient être éradiquées durablement en une génération. Il est maintenant donné pour acquis, au moins au niveau international, que la participation des femmes dans les interventions de développement rural est absolument nécessaire pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de l'environnement durablement qui ont un impact sur l'avenir de notre planète et de ses habitants.

La protection sociale est également un élément important de nombreuses stratégies nationales pour réduire la malnutrition. Il y a de multiples facettes et des liens de causalité

liés à la génération de revenus, la production alimentaire, la transformation et la préparation, la maternité, le gardiennage et les rôles maternels. L'investissement dans l'éducation des femmes, ainsi que la suppression des lois et des politiques discriminatoires afin d'assurer l'égalité d'accès des femmes et leurs droits sur les ressources, les services et la protection sociale, sont autant de facteurs importants pour une meilleure nutrition.

Enfin, pour améliorer l'efficacité dans la promotion de changements durables, le *stand-alone goal* nécessite une "*tween track approach*" qui combine l'articulation de l'objectif principal avec des indicateurs spécifiques pour évaluer l'intégration de l'égalité de genre dans les autres objectifs du nouveau cadre mondial.

3. Contexte sénégalais

Femmes et sécurité alimentaire et nutritionnelles au Sénégal: défis pour un développement durable, inclusif et humain

La population du Sénégal recensée en 2013 est de 12 873 601 habitants dont 6 428 189 hommes et 6 445 412 femmes, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire entre 2002-2013 de 2,5%. Elle se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes). En outre, les moins de 20 ans représentent 52,7%. Les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale. La proportion est plus importante chez les garçons (43,6%) que chez les filles (40,5%). On observe une quasi égalité entre l'effectif des hommes et celui des femmes. En effet, le rapport global de masculinité s'élève à 99,7 hommes pour 100 femmes, alors qu'il était de 96,9 en 2002.

La majorité de la population sénégalaise est rurale avec 7.048.624 (55% contre 59,3% en 2002). La population urbaine est de 5.824.977 habitants, soit un taux d'urbanisation de 45%. Cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'opportunités de créations de richesses et d'un accès aux services sociaux de base pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes).

Les ménages au Sénégal sont au nombre de 1.526. 794 dont 10.594 ménages collectifs, soit 0,7%. La taille moyenne des ménages varie selon le milieu de résidence. En moyenne un ménage compte 8 individus. Cette taille est plus importante en milieu rural (10) qu'en milieu urbain (7). Le nombre de ménages agricoles est égal à 755.559, soit 49,5% des ménages. Parmi ces ménages agricoles, l'essentiel se livre à la culture pluviale (60,7%) et à l'élevage (60,1%).

La période 2000-2011 a été caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à 3,9%, un ratio légèrement supérieur au croît démographique (2,6%). Cette performance mitigée, inférieure à la moyenne de 5% enregistrée, entre 1995 et 2005, résulte, en partie, de

L'occurrence de chocs exogènes, telles que les crises alimentaire, financière et énergétique qui ont eu des conséquences sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenus, d'emplois et de difficultés d'accès aux services sociaux de base. Ce qui a exacerbé la situation déjà précaire des populations vulnérables, mais surtout ralenti le rythme de réduction de l'incidence de la pauvreté et des inégalités.

En effet, l'incidence de la pauvreté au Sénégal n'a que légèrement baissé pour atteindre 46,7 % en 2011, contre 48,3 % en 2005, selon la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisée en 2011. L'extrême pauvreté s'est inscrite sur la même tendance en passant de 17 % à 15 % entre 2001 et 2011. Cette situation contraste avec une baisse de 55,2 % à 48,3 % de l'incidence de la pauvreté entre 2001 et 2005. Ce recul de la pauvreté est encore plus faible en milieu rural avec une baisse de moins de 1% (de 70 % en 2005 à 69,3% en 2011).

Si dans les sous-secteurs sociaux tels que l'Education, la Santé, l'eau potable et l'Environnement, certains progrès ont été enregistrés, des retards persistent dans l'atteinte de certaines autres cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le taux d'achèvement du cycle primaire (65,9% en 2013), de loin inférieur au taux cible (100% en 2015) au plan international, donne une idée sur l'ampleur des efforts requis pour le maintien des enfants à l'école. Si cette tendance se maintient, il est peu probable que certains objectifs soient atteints.

Au Sénégal, les femmes rurales constituent près de 70% de la force de travail et assurent un peu plus de 80% de la production agricole notamment dans les cultures vivrières. Cependant, elles restent confrontées à un accès limité aux moyens de production. L'accès à la terre est garanti de manière équitable à tous les citoyens par la Constitution et la loi sur le domaine national. En zone rurale où la gestion de la terre est confiée aux collectivités locales, les conditions d'accès à cette terre sont régies par l'appartenance à la communauté et par la capacité de mise en valeur. Toutefois, l'accès effectif des femmes à la terre reste assujéti d'une part à la priorité accordée aux cultures commerciales du fait de leur prédominance sur les cultures vivrières et d'autre part à des contraintes socioculturelles⁶.

Au niveau des intrants, les femmes éprouvent autant de difficultés pour disposer des intrants agricoles comme l'engrais qui est un facteur de production très important pour les cultures céréalières.

Dans le domaine des investissements à caractère industriel ou commercial, les obstacles qui se dressent à un accès correct des femmes à la terre sont liés à la faiblesse des moyens économiques qui les caractérise souvent. Ainsi, bien qu'il y ait eu une avancée significative dans l'attribution des terres, les normes sociales qui favorisent la reconnaissance du statut de chef d'exploitation à l'homme plus qu'à la femme, la faible mobilité des femmes et leur niveau de revenu relativement bas, nous laissent croire à une discrimination de fait dans l'accès mais aussi, le contrôle et l'utilisation des produits de l'exploitation de ces terres.

⁶ SNEEG 2005-2015

La distribution de l'emploi dans les différents secteurs d'activité économique indique qu'en zone rurale, les femmes sont engagées pour l'essentiel dans l'agriculture, l'élevage et l'environnement où elles effectuent près de 82,6% des travaux contre 79,4% pour les hommes. Elles travaillent davantage sur les terres familiales et dans des activités de subsistance. Ceci est lié au fait que dans le contexte social et culturel du Sénégal, les femmes ont un accès limité à la terre et à la propriété foncière. Les ménages dont le chef est de sexe masculin possèdent relativement plus de biens fonciers que ceux dirigés par des femmes : 60,9% contre 31,1% pour les terres agricoles ; 7,5% contre 6,4% pour les terrains d'habitation.

Les femmes rurales sont également très actives dans la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Certaines d'entre elles s'investissent dans les cultures d'exportation notamment les produits maraîchers et l'horticulture et dans l'artisanat, même si elles sont le plus souvent confrontées à des difficultés de commercialisation. Cependant, il faut déplorer l'absence de données différenciées par sexe qui auraient permis une meilleure appréciation de la situation des femmes comparativement à celle des hommes dans chacun de ces secteurs. Ainsi, les femmes rurales s'investissent dans des activités multiples, à la fois domestiques et économiques.

Les femmes dans leur ensemble sont plus vulnérables à la pauvreté du fait de leur statut et de leur position dans la société et des disparités fondées sur le sexe qui les affectent négativement. La détérioration de leurs conditions de vie est ainsi liée à la baisse constante de leurs revenus. La chute du pouvoir d'achat du ménage affecte leur niveau de production et par conséquent leur niveau de consommation. Or, la grande majorité des femmes chefs de ménage pratiquent plus d'une activité productive, mais leur statut de femme chef de ménage limite leur accès aux facteurs de production et donc réduit les opportunités qu'elles auraient pu avoir de générer des ressources supplémentaires.

Durant ces 25 dernières années, des efforts ont été déployés par les gouvernements pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, mais des disparités persistent dans de nombreux domaines, comme en atteste le rapport de la Banque mondiale sur « Le développement dans le monde en 2012 : Egalité des genres et Développement ».

Selon la dernière revue de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) en 2014, malgré des avancées incontestables, des disparités encore persistantes confortent la situation inégale des hommes et des femmes dans les domaines, social, économique et politique attestant du profil genre actuel du Sénégal, qui se décrit comme suit :

- Une inégalité de statut dans la famille et dans la société due à des facteurs socioculturels.
- Un inégal niveau d'accès et d'accessibilité aux services sociaux de base, fortement corrélé aux conditions de vie des ménages et aux normes sociales et culturelles qui ont comme conséquences d'affecter les capacités des femmes, de compromettre leur productivité et de limiter leur accès aux opportunités de développement.
- Un faible pouvoir économique des femmes qui accentue la féminisation croissante de la pauvreté malgré une forte contribution des femmes à l'économie de ménage et à

l'économie de marché. L'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail, le privilège de masculinité accordé à l'homme notamment dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources sont les contraintes réelles auxquelles les femmes sont confrontées quel que soit leur milieu d'appartenance. 83% des femmes actives sont dans le secteur informel et travaillent dans les sous-secteurs ménage et auto-emploi⁷.

- Une jouissance inégale des droits qui limite les capacités d'action et de décision des femmes au sein de la famille et de la société malgré l'égalité de droit garantie par la Constitution du Sénégal.
- Une inégale représentation et participation des femmes aux instances de décision, malgré les acquis enregistrés dans ce domaine.
- Une faible intégration dans les processus de planification, budgétisation, suivi et évaluation liée en grande partie à l'insuffisante capacité des acteurs à prendre en compte le genre, à l'insuffisance des données sexo-spécifiques et désagrégées et à la faiblesse des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

La levée de ces contraintes est une condition à l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes, reconnue comme déterminante dans la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un développement durable.

Suite à l'alternance démocratique de mars 2012 et eu égard au contexte socio-économique particulièrement difficile marqué par une demande sociale manifestement exigeante et pressante, les nouvelles autorités ont élaboré, avec toutes les parties prenantes, la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013 – 2017) qui s'inscrit dans une « vision à long terme de promotion d'une société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle ».

Dans le souci de favoriser l'accélération de l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable, le gouvernement avec l'appui de tous les acteurs (administration, société civile, secteur privé, PTF, experts de la diaspora, etc.) a élaboré le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale à travers les trois (03) piliers ci-après :

- Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Un plan d'action prioritaire (PAP), articulé sur la période 2014-2018, opérationnalise le PSE à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'action, aux projets et programmes de développement. Parmi les priorités du PAP, le Gouvernement a prévue, en tant que enjeux stratégique, le processus de révision, institutionnalisation et d'opérationnalisation de la SNEEG en ligne avec l'Agenda-post 2015.

⁷ PNUD 2011

4. EXPO 2015 – Parole aux Femmes : Expériences et défis pour l'Agenda post-2015

Expériences des femmes en Afrique subsaharienne : le cas du Sénégal

Dans le cadre ci-dessus décrit, l'EXPO 2015, à travers l'organisation du séminaire « *Expériences des femmes en Afrique subsaharienne : le cas du Sénégal* », ouvrira un espace de dialogue entre les femmes sénégalaises, protagonistes des programmes de la Coopération Italienne et d'ONU Femmes, et les institutions nationales et internationales afin d'identifier, valoriser et prendre en compte leurs priorités dans la définition de nouveaux approches et objectifs du millénaire.

La voix de chaque femme va compter et c'est la raison pour laquelle, le Sénégal à travers la coopération bi et multilatérale avec l'Italie, va prendre part à cet événement et va envoyer une délégation de 25 femmes, représentantes des associations, coopératives et entreprises rurales, pour apporter elles aussi une pierre à l'édifice.

Les différentes interventions seront focalisées sur les thématiques principales liées au rôle central des femmes dans la sécurité alimentaire : accès et le contrôle aux ressources naturelles et financières ; *empowerment* économique ; participation des femmes dans l'élaboration de politiques nationales et locales ; violence basée sur le genre ; promotion des droits des femmes ; pratiques d'économie solidaire et nutrition, femmes et sécurité alimentaire en zone de conflit, etc. Les interventions seront intercalées par des témoignages des femmes rurales, sur leur vécu, sur leurs difficultés et sur les transformations promues qui ont impacté positivement sur leur vie.

La vision de documentaires, film et vidéos, va compléter la description de la vie réelle des femmes rurales et du lien de leur rôle dans la société sénégalaise avec la sécurité alimentaire, la nutrition afin de stimuler un débat entre elles et les institutions nationales et internationales qui participent au séminaire.

Les priorités identifiées par les femmes seront débattues et synthétisées en recommandations au cours d'une table ronde de haut niveau présidée par les autorités italiennes et sénégalaises pour la définition des nouveaux objectifs du millénaire à laquelle seront invitées à intervenir les ONG italiennes et internationales, l'ONUDI, une représentante des entrepreneuses italiennes, les Gender Unit du Pôle Romain, les confédérations des agriculteurs et les entrepreneuses des communautés sénégalaises présentes en Italie.

Objectifs du séminaire

- ✓ Valoriser le rôle de la femme dans la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- ✓ Partager les expériences du Sénégal en matière de promotion de la sécurité alimentaire et de l'*empowerment* des femmes

- ✓ Apporter des réponses pour la définition des priorités et des indicateurs sur la sécurité alimentaire de l'agenda post 2015 donnant la parole aux expériences des femmes rurales en Afrique sub-saharienne.

Méthodologie

Le séminaire, d'un après-midi, prévoit une première partie, modéré par le directeur de la Cellule de Suivi Opérationnelle du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance du Sénégal, dans laquelle les femmes sénégalaises (10), représentantes des coopératives et des entreprises rurales et représentantes des associations qui militent pour la promotion de l'égalité de genre et de l'*empowerment* des femmes, vont prendre la parole (10 minutes), selon leur compétence et secteur d'intervention comme :

- Droit et sécurité alimentaires
- Accès et contrôle des ressources, terre et eau
- Accès et contrôle des intrants
- Empowerment économique
- Accès et contrôle des financements ;
- VGB ;
- Participation à l'élaboration des politiques nationales et locales sur la sécurité alimentaire ; Institutionnalisation du genre et la budgétisation sensible au genre ; etc.
- Femmes, sécurité alimentaire en zone de conflit

Les interventions seront intercalées par des témoignages directs des femmes rurales, qui à travers leur vécu personnel raconteront les difficultés qu'elles rencontrent et les processus de transformation positives qu'elles ont promus à travers des actions financées par la Coopération Italienne et ONU Femmes.

Les interventions des associations des femmes seront alternées par la vision de vidéos, documentaires sur la stratégie genre de la Coopération Italienne et d'ONU femmes au Sénégal

Par la suite, une table ronde de 60mn, présidée par le Ministre de la Famille du Sénégal (Mme Mariama Sarr) et les autorités italiennes et facilitée par ONUFEMMES, sera organisée pour l'élaboration des recommandations afin d'alimentaire et influencer le débat sur l'agenda post 2015.

Participants

Invités sénégalais :

- Les femmes rurales (coopératives *bio-bissap* ; femmes transformatrices ; femmes productrices)
- Associations de femmes pasteurs, agricultrices,
- Femmes élues dans une commune rurale
- L'Union des femmes entrepreneures

- Plateforme des femmes de Ziguinchor : Usoforal
- L'Association pour la promotion des femmes de Kaolack – APROFES
- L'Association des juristes sénégalaises – AJS
- Cellule de suivi opérationnel de programme de lutte contre la pauvreté du Ministère de la Femme – CSO/PLCP
- Unité de gestion du Programme Intégré de Développement Economique et Social - PIDES

Invités italiens et internationaux :

Agences NU; ONG nationales et internationales ; secteur privé (femmes entrepreneurs).

Date et lieu

Le 28 Mai 2015 Cascina Triulza, Milan

EXPO

MILANO 2015

FEEDING THE PLANET
ENERGY FOR LIFE



Ministère de la Femme, de la Famille
et de l'Enfance

Programme

Dialogue entre les femmes sénégalaises et les institutions nationales et internationales

“Expériences des femmes en Afrique subsaharienne : le cas du Sénégal”

15.00 H – 17.30H

Facilitation : **Duilio Giammaria**, journaliste

15 00 h – 15 10 h

Ousmane Ka, CSO-PLCP/**Giuliana Serra**, UTL Dakar, Présentation de la thématique « rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et nutritionnelles : défis, atouts et parcours d'empowerment dans les programmes de la Coopération italo-sénégalais »

15.10h – 15.25 h

Accès et contrôle des ressources naturelles

Tiné Ndoye, Présidente Réseau Femmes Rurales

Témoignage : **Dème Aïssatou**, présidente GIE des femmes productrices de Guinée

15.25 h – 15.40 h

Accès et contrôle des ressources financières

Nicole GAKOU, présidente de l'Union des Femmes d'Entreprise du Sénégal

Témoignage : **NDAW Maïmouna**, présidente Mutuelle TERANGA de Kaolack – APROFES

15.40 h – 15.55 h

Femmes, Innovation et biodiversité pour la sécurité alimentaire

Amy Sarr NDAO, Présidente Coopérative des Agro-Alimentaire du Sine-Saloum

Témoignage : **Viviane Léocadie BDIANE**, présidente de la Coopérative des femmes productrices du bissap BIO – NIORO/Kaolack

15.55 h – 16.05 h

Pratiques de protection sociale des femmes et nutrition : soutien aux processus d'empowerment

Codou Bop, journaliste, présidente de l'Association GREFELS

16.05 h – 16.15 h

Violence basée sur le genre en zone de conflit, un défi pour l'empowerment des femmes

Seynabou MALE, Présidente de la Plateforme pour la construction de la paix en Casamance, USOFORAL

16.15 h – 16.30 h

Vision film documentaire (15 minutes)

Table Ronde

16.30 h – 17.30 h

Conclusions et identifications des priorités pour la promotion de l'empowerment des femmes et la sécurité alimentaire

Mariama Sarr Ministra della Donna Senegalese

Lapo Pistelli Vice-ministre ou Sous-secrétaire Della Vedova/Giro

Bianca Pomeranzi, Gender Advisor, Ministero des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Joséphine ODERA, Directrice Régionale de l'Afrique de l'Ouest d'ONU femmes

Sabine PALLAS, International Land Coalition

Emma Bonino, présidente honoraire de Women For EXPO ou **Marta Dassu**, présidente exécutif de Women For EXPO

ONG Acra

Entrepreneuse italienne